



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 19 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LA VACCINATION DES 5-11 ANS À RISQUE DE FORMES GRAVES DÉBUTE DANS LE BAS-RHIN.

Suite aux allocutions gouvernementales le 6 décembre 2021, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves de Covid-19 débute, à partir du 20 décembre, dans le Bas-Rhin.

Le 25 novembre 2021, l'Agence européenne du médicament a délivré une autorisation de mise sur le marché européen du vaccin Pfizer-BioNTech dans sa version pédiatrique. La Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du 25 novembre 2021, et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son avis du 6 décembre 2021, recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19, ainsi que celle des enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.

Quels enfants sont concernés ?

Les enfants concernés sont les 5-11 ans ayant des comorbidités entraînant, en cas d'infection, un risque de formes graves de Covid-19 et de décès. La liste des pathologies prioritaires est la suivante :

- Cardiopathies congénitales non corrigées,
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD,
- Maladies hépatiques chroniques,
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques,
- Cancer en cours de traitement,
- Maladie rénale chronique,
- Handicap neuromusculaire sévère,
- Maladies neurologiques,
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments),
- Obésité,
- Diabète,
- Hémopathies malignes,
- Drépanocytose,
- Trisomie 21.

Si un enfant est atteint par l'une de ces maladies, il est éligible à la vaccination. A cette liste, s'ajoutent aussi les enfants de 5 à 11 ans vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées.

Un vaccin pédiatrique spécifique

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans s'effectue avec la version pédiatrique du vaccin Pfizer. Il est administré avec une posologie adaptée de 10 µg, une dose pédiatrique 3 fois plus faible que celle utilisée chez l'enfant de plus de 12 ans, et chez l'adulte (30 µg). Aussi efficace et sûr que celui des adultes, il permet de réduire le risque de formes graves du Covid-19 et réduit fortement le risque d'hospitalisation.

Où sera effectuée la vaccination des enfants ?

La vaccination pourra être réalisée par le médecin traitant ou le pédiatre, selon ses possibilités au cabinet, ou par une infirmière libérale sur prescription médicale. Les doses pédiatriques sont livrables aux professionnels de santé de Ville dès le 27 décembre.

Dans le Bas-Rhin, **la vaccination des enfants vulnérables de 5 à 11 ans commence dès le 20 décembre**, dans les centres de vaccination suivants :

Centre de Sélestat à compter du 20 décembre
Centre de l'UGECAM Illkirch Graffenstaden (antenne au centre Clémenceau à Strasbourg) à compter du 22 décembre
Centre de la Clinique Saint Odile à Haguenau le 5 janvier 2022
Centre d'Obernai le 5 janvier 2022

D'autres centres de vaccination et les services de pédiatrie hospitalière s'organisent actuellement afin d'ouvrir des lignes de vaccination pédiatrique spécifique dès début janvier.

La livraison départementale permettra donc de vacciner les 5000 enfants éligibles souffrant de comorbidités ou vivant dans l'entourage d'une personne immuno-déprimée sur ces lignes pédiatriques réservées.

Les modalités de la prise de rendez-vous en centres de vaccination.

Les rendez-vous peuvent être pris en ligne sur santé.fr ou sur les plates-formes de prise de rendez-vous des centres (Doctolib, Keldoc...)

Les modalités de la vaccination en centres de vaccination

Le schéma vaccinal, hors exceptions, est le suivant : 2 doses espacées de 3 semaines. A ce jour, les 5-11 ans ne sont pas concernés par la dose de rappel, de même que les 12-17 ans.

Lors de la vaccination, il faut l'autorisation parentale (les mêmes règles s'appliquent que pour la vaccination des jeunes 12-17 ans) ;

- Il est préférable que l'enfant vienne au centre de vaccination avec son carnet de santé
- En cas d'infection antérieure par la COVID, les parents doivent apporter le résultat du test COVID qui était positif.
- L'enfant sera vu par le médecin avant la vaccination (consultation pré-vaccinale) ;
- La vaccination ne pourra être faite que par un médecin, un médecin pédiatre ou une infirmière.

Contacts presse :

Préfecture : Bruno Iossif

Tél : 07 72 34 91 14

Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

ARS Grand Est

Mél: ars-grandest-presse@ars.sante.fr